



POST TENEBRAS LUX

Travaux forestiers d'entretien Forêt riveraine - cours d'eau "La Versoix"

Période d'intervention

Les travaux d'hélicoptage se dérouleront du 13 au 14 décembre 2021 sous réserve de conditions météorologiques favorables. Les travaux préparatoires débuteront quelques jours avant.

Situation

La Versoix, située sur le domaine public cantonal, est un cours d'eau sous la responsabilité de l'Etat de Genève qui a l'obligation d'en assurer la gestion.

Les deux tronçons concernés sont les suivants:

- tronçon 1, délimité en amont par la limite du canton de VD et en aval par le pont frontalier sur la Route de Sauverny;
- tronçon 2, délimité en amont par le Pont de La-Bâtie, sur la Route de La-Bâtie, et en aval par le pont de Richelien, sur la Route de l'Etraz.

Maître d'ouvrage, organisation et suivi des travaux: Etat de Genève, OCAN-SPF- Secteur forêts, travaux et entretien (SFTE), tel: + 41 (0)22 388 55 40 et + 41 (0)79 477 09 38



Logistique bois: association des propriétaires forestiers ForêtGenève, tel: + 41 (0)22 870 19 16 et +41 (0)79 175 76 37

Intervention

L'emprise de l'intervention est au maximum de 30m sur les deux rives dans le cadastre forestier, sauf exception liée à la topographie et à l'opportunité d'une gestion forestière plus globale sur l'une ou l'autre des parcelles.

Ces travaux de mise en œuvre du plan d'entretien de La Versoix ont pour objectif l'entretien des berges boisées ainsi que la protection des personnes et des biens.

Actions menées:

- garantir le gabarit hydraulique en limitant le risque d'embâcles par abattage d'arbres menaçants et en supprimant ceux existants sur le cours d'eau;
- limiter le risque d'érosion des berges en supprimant les arbres instables menaçant de tomber dans le cours d'eau;
- favoriser les essences forestières liées au milieu riverain et leur permettre de se développer dans des conditions optimales (lumière, espace - vigueur, stabilité);
- gérer les peuplements riverains afin d'améliorer la structure forestière et d'initier la régénération naturelle.

Travaux d'abattage et de débardage

Ces travaux, réalisés dans un contexte particulièrement difficile, nécessitent l'intervention d'un hélicoptère spécialisé dans le transport de charges.

Le choix de cette méthode de travail a également été orienté par la rapidité d'exécution du chantier ainsi que par le très faible impact sur le sol forestier.

Mesures de sécurité

Il est fortement recommandé aux riverains de fermer les fenêtres et les stores, de rentrer les animaux, de ranger le mobilier de jardin et de fixer les objets qui peuvent s'envoler.

Nous attirons particulièrement l'attention des propriétaires d'animaux de rente et de chevaux que ceux-ci pourraient être effrayés par le bruit de l'hélicoptère.

Toutes les mesures seront prises afin de réduire au maximum les désagréments occasionnés par ces travaux. Ils généreront toutefois une nuisance sonore pour laquelle nous vous prions de nous excuser.

Afin d'assurer la sécurité du public, le périmètre d'intervention sera signalé. D'avance nous remercions le public de respecter l'interdiction de pénétrer dans la zone de chantier et de suivre les consignes de sécurité du personnel exploitant.



Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter l'OCAN aux numéros cités précédemment.

Le SFTE vous remercie de votre compréhension.